

# Nette amélioration du solde des échanges commerciaux en 2023

En 2023, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,2 % des exportations françaises et 2,1 % des importations. Après le déficit record en 2022 (-3,2 milliards d'euros) marqué par une importante crise énergétique, le solde commercial s'améliore en 2023 (-2,3 milliards), en lien avec la diminution des importations (15,0 milliards) tandis que les exportations stagnent (12,7 milliards). Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. Comme les années précédentes, l'Union européenne – avec l'Allemagne et l'Espagne en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne. Parmi les fournisseurs, après une progression notable enregistrée en 2022, la part de la Chine se contracte sensiblement.

### Un redressement du solde commercial lié au recul des importations

En Bretagne, les importations reculent de 6,8 % en 2023, après une hausse exceptionnelle de 21,2 % l'année précédente. Elles s'établissent à 15,0 Md€<sup>1</sup>. L'évolution est largement reliée à la baisse de la facture énergétique (-26 %). Les achats de produits pharmaceutiques de base (-25 %) et d'engrais (-50 %) reculent également.

En 2023, les exportations (12,7 Md€) se replient très légèrement dans la région (-1,3 %), après deux années de progression sensible. Cette tendance est en contradiction avec l'évolution enregistrée au niveau national, même si le niveau des exportations est toujours très supérieur à celui d'avant la crise sanitaire en Bretagne ► [figure 1](#).

La chute plus forte des importations se traduit par une réduction du déficit commercial qui s'établit à 2,3 Md€. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) progresse. Il se situe à 85 %, contre 80 % en 2022. Depuis 2014, les échanges de biens sont chaque année déficitaires.

### La place de la région dans le commerce extérieur de la France est stable

Avec 2,2 % des exportations françaises en 2023, la Bretagne se situe, comme les années précédentes, au 12<sup>e</sup> rang des régions exportatrices, juste avant les DROM (pris dans leur ensemble) et la Corse. Les importations en Bretagne représentent 2,1 % du total enregistré au niveau national, sans évolution par rapport à 2022.

Le classement par département n'évolue pas en 2023. L'Ille-et-Vilaine figure toujours en tête avec 38 % des exportations et près de 40 % des importations de la région, en cohérence avec son poids économique au sein de la Bretagne ► [figure 2](#). Suivent le Finistère, le Morbihan puis les Côtes-d'Armor.

### Des exportations toujours dominées par les produits agroalimentaires

Les produits des industries agroalimentaires (4,7 Md€) restent de loin le premier poste d'exportation de l'économie bretonne, malgré un tassement par rapport à 2022 (-2 %)

► [figure 3](#). Le secteur des produits laitiers enregistre une baisse (-9 %) mais reste dynamique, après des performances remarquables en 2022. Le recul des ventes est particulièrement marqué à destination de la Chine et des États-Unis. Un autre secteur traditionnellement porteur, celui de la viande et des produits à base de viande, enregistre également un tassement (-2 %).

Le solde agricole se dégrade (-191 M€), principalement dans le secteur des céréales qui avait été marqué en 2022 par une envolée des ventes. La baisse sensible des importations de produits de la pêche (-12 %) doit également être soulignée, tout particulièrement en provenance du Royaume-Uni.

### L'industrie automobile affiche un rebond, l'excédent commercial des parfums et cosmétiques progresse

Le solde du secteur de l'industrie automobile est excédentaire (+156 M€), suite à une poussée des exportations (+24 %) plus rapide que celle des importations (+14 %). La progression des exportations est particulièrement marquée à destination de l'Italie et de l'Espagne.

La progression des ventes de produits cosmétiques et de parfums explique la hausse de l'excédent commercial pour ce secteur (+267 M€), suivant ainsi la tendance enregistrée au niveau national. La poussée des exportations de matériel électrique (+16 %) et d'équipements mécaniques (+8 %) est également sensible.

Les déficits commerciaux se réduisent dans les secteurs des produits pharmaceutiques et des produits chimiques.

### Une baisse des importations largement liée à la chute des prix de l'énergie

En 2022, l'envolée de la facture énergétique avait joué un rôle majeur dans la hausse inédite du déficit commercial. À l'inverse, en 2023, les approvisionnements en produits pétroliers raffinés chutent (-26 %), après deux années de hausses exceptionnelles. Cette évolution est majoritairement liée à la baisse des cours du pétrole, les volumes importés diminuant faiblement malgré l'embargo sur le pétrole russe.

Les importations de biens manufacturés diminuent également (-5 %). Les principales baisses sont enregistrées dans le secteur de la chimie (-18 %), tout particulièrement pour les engrais (-50 %). La réduction des importations de produits pharmaceutiques concerne notamment les échanges avec les États-Unis (-64 %) et la Chine (-50 %). La baisse des importations d'articles d'habillement (-9 %) et de cuir et chaussures (-24 %) s'explique notamment par une diminution de la consommation des ménages de textile-cuir en 2023.

En revanche, la hausse des importations d'automobiles s'explique par la fin des tensions d'approvisionnement, notamment dans le domaine des composants électroniques.

### L'Allemagne et l'Espagne sont les premiers partenaires de la Bretagne

L'Union européenne (UE) demeure la principale zone avec laquelle commerce la Bretagne. Elle représente 57 % des exportations de la région en 2023 et 62 % des importations. L'Allemagne reste le premier fournisseur de la Bretagne, avec 13,6 % des importations. En revanche, l'Espagne passe au premier rang pour les exportations (9,5 %)

► [figure 4](#). La diminution du déficit commercial avec ce pays s'explique par le redressement du solde dans le secteur de l'industrie automobile, marqué par une progression des exportations conjuguée à une baisse des importations. La tendance est inverse avec l'Allemagne, le solde dans ce secteur enregistrant une forte dégradation. Parmi les autres partenaires prépondérants au sein de l'UE figurent l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas.

Hors UE, la Chine représente le premier déficit commercial de la Bretagne (-700 M€), malgré une amélioration sensible liée à la baisse des importations (-21 %) plus rapide que celle des exportations (-15 %). Cette baisse des importations est particulièrement marquée sur les produits pharmaceutiques, les chaussures et vêtements, ainsi que les préparations alimentaires à base de poissons. Malgré un net recul, la Chine reste toujours le principal fournisseur hors UE. La réduction du déficit avec la Russie s'explique par la baisse des importations de produits pétroliers, dans un contexte de sanctions économiques.

Les autres plus importants déficits commerciaux sont enregistrés avec l'Allemagne (-886 M€), les Pays-Bas (-431 M€), l'Espagne (-418 M€), la Belgique (-410 M€) et le Brésil (-381 M€).

### Singapour reste au premier rang des excédents commerciaux avec la Bretagne

Pour la quatrième année consécutive, Singapour figure au premier rang des excédents commerciaux de la Bretagne (+488 M€), malgré une baisse sensible des échanges avec ce pays.

Le Royaume-Uni représente le deuxième excédent commercial (+393 M€). Le solde commercial s'améliore sensiblement en 2023, sous les effets cumulés d'une progression des exportations (+9 %) et d'une baisse des importations (-16 %).

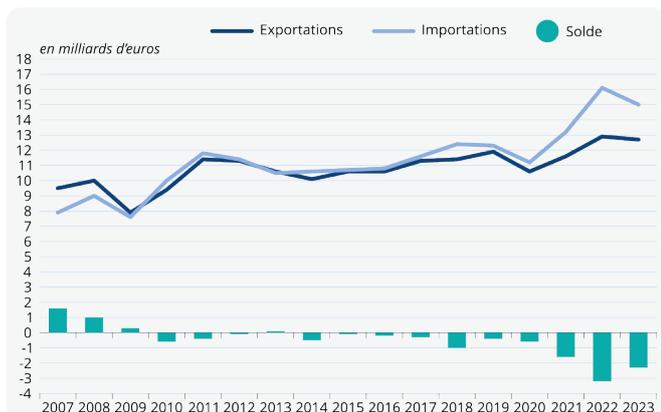
Suivent les États-Unis (+229 M€), la Grèce (+118 M€) et l'Italie (+111 M€). ●

### Auteur :

Philippe Bonnafous (Direction régionale des douanes de Bretagne)

1 - M€ : million(s) d'euros ; Md€ : milliard(s) d'euros.

### ► 1. Les échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne sur la période 2007-2023



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 2. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par département en 2023



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 3. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par type de produits en 2023

	Exportations		Importations	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	5,0	3,2	5,5	2,5
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	37,3	10,7	21,7	8,0
Produits pétroliers raffinés et coke	0,0	1,8	6,2	4,1
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	19,7	18,3	18,3	20,8
Matériels de transport	9,3	19,6	8,9	15,5
Produits manufacturés divers	26,8	41,7	38,7	38,3
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	1,7	4,1	0,4	10,3
Produits de l'édition et de la communication et produits divers non manufacturés	0,2	0,7	0,2	0,6

Note : les parts étant arrondies au plus près de leurs valeurs réelles, leur somme peut être légèrement différente de 100 %.

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 4. Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2023

Exportations			Importations		
Pays	Valeur	Part du total (en %)	Pays	Valeur	Part du total (en %)
Espagne	1 207	9,5	Allemagne	2 045	13,6
Allemagne	1 159	9,1	Espagne	1 630	10,8
Italie	1 048	8,2	Belgique	1 369	9,1
Belgique	959	7,5	Pays-Bas	1 228	8,2
Royaume-Uni	873	6,8	Chine	1 155	7,7
Pays-Bas	797	6,3	Italie	938	6,2
États-Unis	668	5,2	Royaume-Uni	480	3,2
Singapour	498	3,9	États-Unis	440	2,9
Pologne	463	3,6	Brésil	425	2,8
Chine	455	3,6	Pologne	383	2,5
Suisse	211	1,7	Suède	292	1,9
Portugal	207	1,6	Portugal	222	1,5

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

#### Méthodologie

Les données chiffrées présentées concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire et hors services. L'information est collectée sur la base de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.